

**RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS  
BUDGETAIRES  
EXERCICE 2022**



**Comité Syndical  
du 6 décembre 2021**

## SOMMAIRE

---

|  |    |
|--|----|
| Introduction.....  | 2  |
| Données générales .....  | 3  |
| Le SICSEF .....  | 3  |
| Le service .....   | 3  |
| Le territoire.....   | 4  |
| Données budgétaires des exercices antérieurs.....                | 6  |
| Les ressources financières.....                                  | 6  |
| L'analyse des dépenses .....                                     | 7  |
| Résultat annuel.....   | 8  |
| Les orientations budgétaires pour l'exercice 2022 .....          | 9  |
| Synthèse des enjeux de l'exercice 2022.....                      | 9  |
| Dépenses de fonctionnement .....                                 | 10 |
| Dépenses d'investissement.....                                   | 12 |
| Recettes.....  | 13 |
| Ecritures d'ordre.....   | 13 |
| Dette.....   | 13 |
| Synthèse des orientations budgétaires pour l'exercice 2022 ..... | 14 |

## INTRODUCTION

---

L'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales impose aux établissements publics de coopération intercommunale, comprenant une commune de 3 500 habitants et plus, la présentation d'un rapport au comité syndical sur les orientations générales du budget de l'exercice, rapport donnant lieu à un débat en séance dans les deux mois qui précèdent l'examen du budget primitif.

Il est pris acte de ce débat par délibération du comité syndical

Le SICSEF regroupe les trois communes de Sannois, Ermont et Franconville, dont les populations sont les suivantes :

| Commune      | Rec. INSEE (2018) |
|--------------|-------------------|
| Sannois      | 26 484            |
| Ermont       | 29 079            |
| Franconville | 37 010            |
| <b>Total</b> | <b>92 573</b>     |

Ainsi, le SICSEF soumis à cette obligation, présente dans ce rapport les orientations budgétaires pour l'exercice 2022.

Le SICSEF, créé pour assurer la gestion du réseau de chaleur, a défini les orientations budgétaires pour l'exercice 2022 pour identifier et mettre en œuvre les actions répondant aux objectifs suivants :

- Assurer la gestion et le suivi des conditions d'exécution du service,
- Garantir la continuité du service,
- Renforcer la compétitivité du service,
- Améliorer la transparence des conditions du service auprès de ses utilisateurs.

## **DONNEES GENERALES**

---

### **Le SICSEF**

Le Syndicat Intercommunal de Chauffage de Sannois Ermont Franconville a été créé en 1973 afin d'assurer la gestion du réseau de chaleur et l'exécution du service de production et de distribution de chauffage et d'eau chaude sanitaire sur le territoire des communes membres.

Les compétences du syndicat, définies par ses statuts sont les suivantes :

- Exploiter ou faire exploiter par le prestataire de son choix, en conformité avec la réglementation en vigueur, les installations de production de chaleur et d'eau chaude sanitaire dont il est propriétaire ou gestionnaire ;
- Réaliser les études générales qu'il jugera nécessaire au sein et en dehors du périmètre des trois communes membres ;
- Procéder à des études techniques ;
- Procéder ou faire procéder à la construction de nouvelles installations de production de chaleur et/ou d'eau chaude sanitaire ;
- Entretien des ouvrages ;
- Mettre en œuvre des actions de communication, d'information et de sensibilisation ;
- Inciter et aider à la mise en œuvre d'une politique de développement durable.

### **Le service**

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2011, l'exécution du service est déléguée à la société SEFIR en vertu d'un contrat de délégation de service public, pour une durée de 18 ans, soit jusqu'au 30 juin 2029.

La chaleur est produite par quatre chaufferies, dont une chaufferie biomasse en service depuis 2014 et qui couvre 55% des besoins à partir d'énergie renouvelable (taux de couverture sur l'exercice 2017).

Le SICSEF a opté pour la délégation de service public pour les raisons suivantes :

- L'apport de moyens humains et financiers adaptés au besoin du service et à la réalisation des projets définis en amont,
- Un risque, relatif à la continuité de service ou au financement des installations, qui ne se répercute pas sur les utilisateurs du service,
- Une expertise professionnelle apportée par les sociétés délégataires, dont l'énergie est le cœur de métier.

Toutefois, le SICSEF reste garant de l'intérêt général des usagers du service et assure :

- La définition des orientations relatives à l'évolution des conditions du service, visant à adapter le service aux meilleures solutions techniques et économiques possibles,
- Le suivi du contrat de délégation,
- Le contrôle du respect des engagements pris par SEFIR lors de la signature du contrat de délégation.

Pour assister dans sa mission, le SICSEF est accompagné d'un bureau d'études et de conseil, INDDIGO, depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2019.

## Le territoire

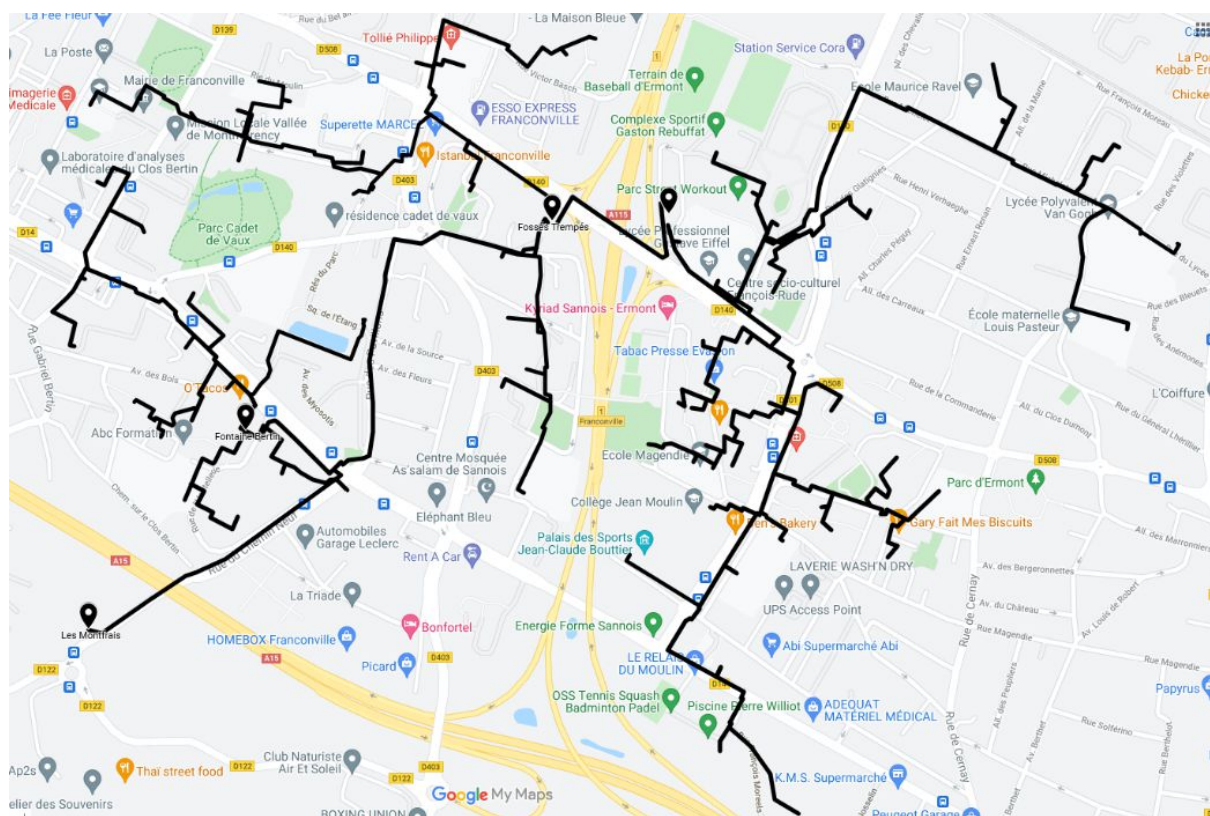
Au 31 décembre 2021, 7 253 logements, dix groupes scolaires, deux lycées, six équipements sportifs, un centre culturel, un centre socio-culturel et l'Hôtel de ville de Franconville sont alimentés par le réseau de chaleur.

En 2017, une opération d'extension importante du réseau de chaleur sur la commune d'Ermont a permis le raccordement d'une résidence de 110 logements, deux groupes scolaires, deux centres de loisirs. Cette extension a été mise en service en 2018. Cette opération s'est achevée en 2019 par le raccordement du lycée et du gymnase Van Gogh.

Sur la commune de Franconville, un programme d'extension a également été réalisé sur l'exercice 2018 permettant le raccordement de l'Hôtel de ville, un gymnase, une maternelle, un groupe scolaire, une résidence de 410 logements et un programme immobilier.

Enfin, une opération d'extension a été engagée en 2019 pour alimenter le groupe scolaire et le gymnase Gambetta, le Palais des Sports JC Bouttier, la piscine Williot, le programme immobilier ICADE, les Vergers de Sannois et les nouveaux vestiaires du stade Coutif. Cette opération s'est achevée en 2021 par la mise en service de l'ensemble des bâtiments des Vergers de Sannois et des vestiaires.

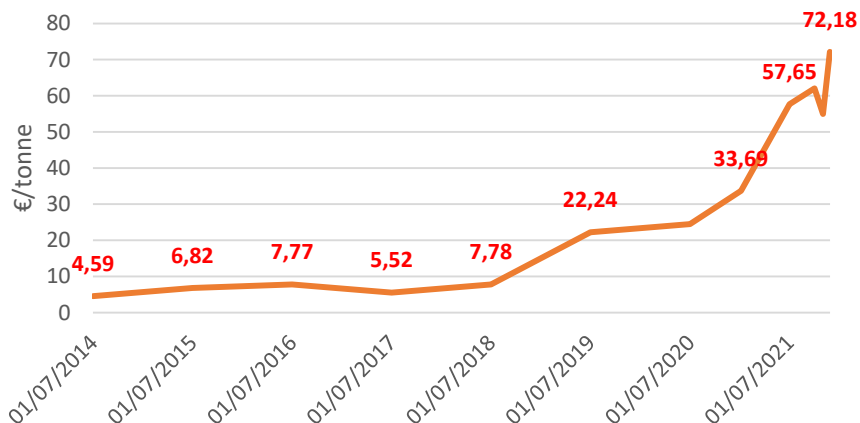
### Situation du réseau de chaleur au 31 décembre 2021



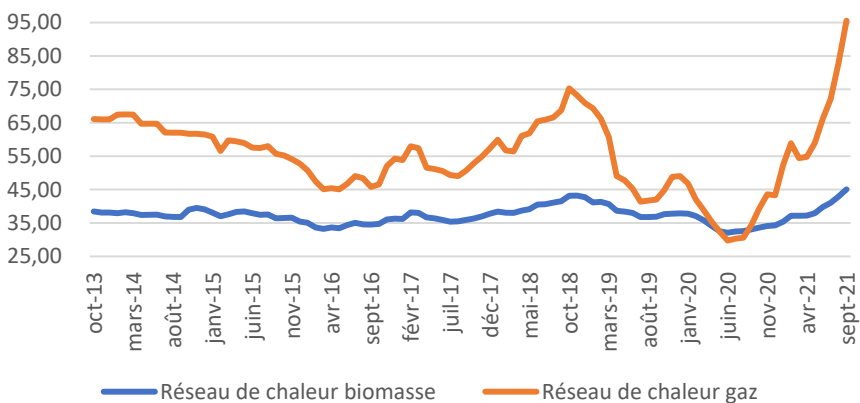
Récemment, nous pouvons observer une évolution très forte du coût des énergies fossiles et de l'impact des dispositifs nationaux ou européens d'incitation à l'utilisation d'énergie renouvelable :

- Le dispositif des quotas CO2, auquel sont soumis les sites de production des Fossés Trempés et des Logis Verts, subit depuis 2019 une hausse très forte qui, conformément au contrat de délégation s'applique sur le tarif de vente de chaleur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021 ;

- Depuis le mois de septembre, l'envolée des coûts des énergies fossiles pèse également sur les tarifs de vente de chaleur. Cependant, la part majoritaire de la biomasse dans la mixité de facturation contient très favorablement ces tarifs.



Le graphique ci-contre présente l'évolution du coût des quotas. On remarque une augmentation forte et constante depuis 2019.



Le graphique ci-contre constitue une comparaison entre une mixité biomasse et une mixité gaz. Il met en avant les économies réalisées grâce à l'utilisation de la biomasse sur le réseau depuis 2013.

C'est pourquoi, le réseau de chaleur constitue un outil indispensable pour répondre aux enjeux énergétiques actuels, tels que l'utilisation d'énergie renouvelable ou de récupération ou la maîtrise des coûts pour les ménages.

Au cours des prochaines années, le SICSEF s'efforcera donc à mettre en œuvre les solutions permettant d'augmenter la capacité de production de chaleur à partir d'énergie renouvelable de manière à réduire la sollicitation des ressources fossiles et ainsi, renforcer la compétitivité du service.

Par ailleurs, les études réalisées ces dernières années par le SICSEF ont mis en valeur un patrimoine raccordable important sur le territoire dont il faudra tenir compte lors de la conception et la réalisation des projets de production renouvelable pour assurer un taux de couverture optimal pour l'ensemble des abonnés actuels et futurs.

## DONNEES BUDGETAIRES DES EXERCICES ANTERIEURS

---

Les données concernant l'exercice 2021 sont prévisionnelles avec une estimation des dépenses et recettes à venir jusqu'à la fin de l'exercice.

### Les ressources financières

Les ressources financières du SICSEF sont constituées de deux redevances versées par le délégataire prévues par l'article 63 du contrat de délégation de service public souscrit avec SEFIR.

La redevance de contrôle et de fonctionnement, actualisée chaque année, s'est élevée en 2021 à 274 940,00 €.

La redevance de mise à disposition des installations et des terrains du syndicat pour l'exécution du service est également actualisée chaque année, et s'est élevée à 21 145,76 € en 2021.

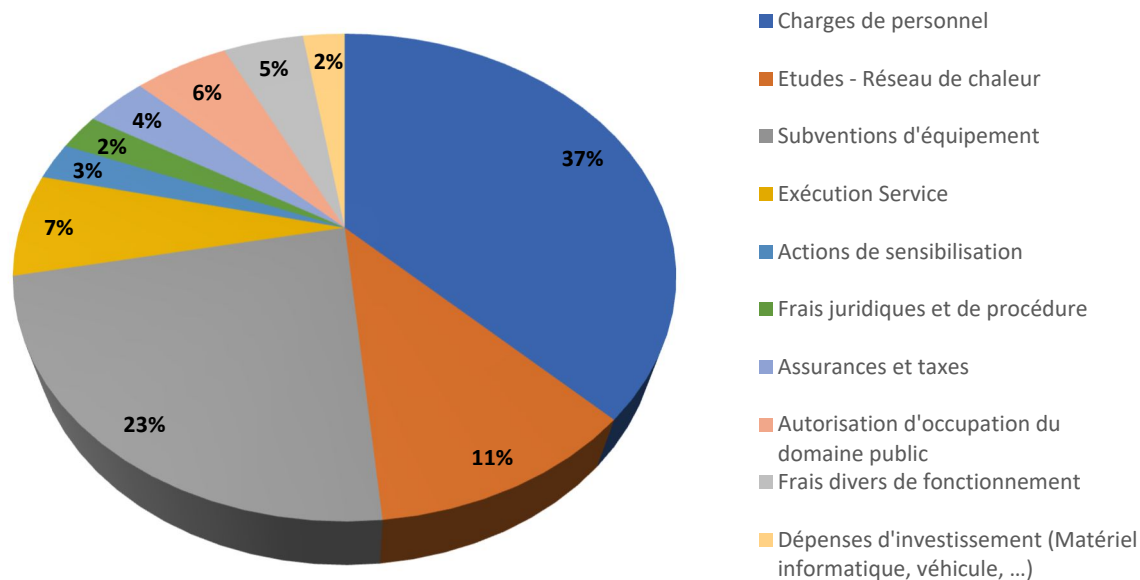
Par ailleurs, les opérations d'extension du réseau de chaleur réalisées sur les communes d'Ermont et de Sannois ainsi que les études réalisées par le SICSEF au cours des derniers exercices ont permis au Syndicat de bénéficier d'aides financières de la Région Ile-de-France et de l'ADEME.

Ces subventions ont porté sur les opérations suivantes :

|   |   |
|---|---|
| - Schéma directeur des réseaux de chaleur<br><i>Région Ile-de-France</i>                  | 29 718,75 € en 2018                         |
| - Extension du réseau de chaleur sur la commune d'Ermont<br><i>Région Ile-de-France</i>   | 148 038,47 € en 2019<br>21 198,62 € en 2021 |
|   | <b>169 237,09 € au total</b>                |
| - Audit thermique des sous-stations :<br><i>ADEME</i>                                     | 16 650,00 € en 2020                         |
| - Etude de faisabilité réseau de chaleur :<br><i>Région Ile-de-France</i>                 | 15 918,75 € en 2021                         |
| - Extension du réseau de chaleur sur la commune de Sannois<br><i>Région Ile-de-France</i> | 174 194,00 € en 2021                        |

## L'analyse des dépenses

La répartition des dépenses en moyennes en fonctionnement et investissement de 2018 à 2021 se présentent ainsi :



### Définition des catégories de dépenses courantes :

|                                  |  |
|----------------------------------|--|
| Charges de personnel :           | Rémunération des agents, indemnités des élus et des activités accessoires, charges sociales ;  |
| Exécution du service :           | Prestation de suivi et de contrôle des conditions d'exécution du services, frais relatifs à la documentation générales, ... ;  |
| Actions de sensibilisation :     | Prestations relatives aux actions de communication et de sensibilisation, gestion des outils de communication ;  |
| Frais juridiques – procédures :  | Prestation de conseil juridique, frais d'actes, d'annonces et d'insertions, ... ;  |
| Assurances et taxes :            | Charges relatives aux assurances et taxes foncières dont le SICSEF est redevable pour les sites de production gaz ;  |
| Autorisation d'occupation :      | Redevances d'occupation du domaine public par le réseau de distribution versées aux communes   |
| Frais divers de fonctionnement : | Charges relatives aux fournitures administratives, à l'entretien du véhicule, à la location et aux charges des locaux mis à disposition par la ville de Franconville et aux frais d'affranchissement et de télécommunication |
| Dépenses d'investissement :      | Dépenses relatives à l'achat de matériel informatique, de mobilier ou de transport (acquisition d'une Zoe sur l'exercice 2019)   |

### Définition des dépenses non courantes

#### Etudes réseau de chaleur

Ces dépenses correspondent au financement du schéma directeur sur les exercices 2017 et 2018, de l'étude de faisabilité sur l'exercice 2019, puis de l'audit thermique des sous-stations alimentées par le réseau de chaleur sur l'exercice 2020



Il est à noter que le SICSEF bénéficie de subventions attribuées par la Région Ile de France ou l'ADEME pour la réalisation de ces études du fait de leur vocation à favoriser l'utilisation d'énergie renouvelable sur le territoire.

#### Bilan des études réseau de chaleur

Schéma directeur des réseaux de chaleur :

- |  |             |
|--|-------------|
| - Coût de l'étude (€ TTC)                      | 71 325,00 € |
| - Subvention perçue de la Région Ile-de-France | 29 718,75 € |

Etude de faisabilité réseau de chaleur :

- |  |             |
|--|-------------|
| - Coût de l'étude (€ TTC)                      | 76 410,00 € |
| - Subvention perçue de la Région Ile-de-France | 15 918,75 € |

Audit thermique des sous-stations :

- |                                |             |
|--------------------------------|-------------|
| - Coût de l'étude (€ TTC)      | 39 960,00 € |
| - Subvention perçue de l'ADEME | 16 650,00 € |

#### Subvention des audits énergétiques

Le dispositif d'accompagnement des copropriétés raccordées au réseau de chaleur du SICSEF a été créé par délibération du 4 février 2015 et prolongé par délibération du 20 décembre 2017 jusqu'au 31 décembre 2019.

Ce dispositif a permis de financer les audits énergétiques de 15 copropriétés sur les communes de Sannois, Ermont et Franconville pour un montant total de 55 307,50 € versés sur trois ans.

#### Subventions d'équipements

Ces aides, perçues par le SICSEF, sont reversées intégralement au délégataire sous la forme de subventions d'équipement pour être répercutées dans leur totalité sur la délégation. Elles permettent notamment de réduire considérablement les droits de raccordement dus par les nouveaux abonnés.

Au cours des derniers exercices, les subventions d'équipement versées au délégataire se décomposent comme suit :

- |  |   |
|--|---|
| - Extension du réseau de chaleur sur la commune d'Ermont   | 148 038,47 € en 2019<br>21 198,62 € en 2021<br><b>169 237,09 € au total</b> |
| - Extension du réseau de chaleur sur la commune de Sannois | 174 194,00 € en 2021  |

### Résultat annuel

A l'issue de l'exercice budgétaire 2021, l'excédent prévisionnel, à reporter au budget 2022 est estimé comme suit :

- |   |                     |
|---|---------------------|
| - Excédent prévisionnel de la section de fonctionnement | 686 510,67 €        |
| - Excédent prévisionnel de la section d'investissement  | 146 060,63 €        |
| - <b>Excédent prévisionnel de l'exercice</b>            | <b>832 571,10 €</b> |

## **LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR L'EXERCICE 2022**

---

Les orientations budgétaires définies ci-dessous ont été établies au regard des dépenses et recettes courantes moyennes constatées sur les derniers exercices et des projets du SICSEF portant notamment sur le développement de la solution réseau de chaleur sur notre territoire ou les actions de sensibilisation.

Il est précisé que ces orientations sont amenées à évoluer au cours de l'exercice 2022. Ces propositions ne sont pas une liste exhaustive des inscriptions budgétaires 2022.

### **Synthèse des enjeux de l'exercice 2022**

#### ***Garantie des conditions de service***

- Anticipation des échéances réglementaires ainsi que celles du contrat de délégation de service public
- Suivi des engagements contractuels
- Suivi des conditions techniques, économiques et financières du service

#### ***Développement du réseau de chaleur***

- Analyse de la potentialité juridique et économique du développement du réseau et du raccordement du patrimoine identifié par l'étude de faisabilité
- Analyse des solutions techniques, juridiques et financières permettant un taux de couverture des besoins par une énergie renouvelable ou de récupération conforme aux exigences nationales

#### ***Optimisation des installations du réseau de chaleur***

- Optimisation de la couverture par les énergies renouvelables
- Amélioration des rendements des installations du réseau de chaleur
- Assurer la continuité du service

#### ***Renforcement de la transparence du service***

- Analyse des besoins des abonnés et usagers
- Renforcement des outils de communication pour la diffusion des données spécifiques aux abonnés
- Création d'un espace de concertation et d'échange autour du réseau de chaleur

#### ***Sensibilisation des acteurs***

- Définition des programmes de sensibilisation auprès du grand public
- Poursuite des actions de sensibilisation auprès des accueils de loisirs
- Renforcement de l'accueil du public sur le site des Montfrais

## Dépenses de fonctionnement

### Dépenses exceptionnelles

L'avenant n°4 au contrat de délégation intègre un terme R1CO<sub>2</sub> répercutant sur le tarif de vente de chaleur les charges du délégataire liées aux charges de quotas CO<sub>2</sub> auxquelles sont soumis les sites de production de Fossés Trepés et Logis Verts.

Au regard de l'envolée des coûts de quotas depuis 2019, le SICSEF a souhaité, pour l'exercice 2021, compenser la hausse de tarif au moyen d'une subvention de fonctionnement. Cette subvention sera versée au délégataire sur l'exercice 2022 et s'élèvera à 83 373 €, calculés comme suit :

|                                    |          |
|------------------------------------|----------|
| - Charges du délégataire pour 2021 | 96 853 € |
| - Recettes R1CO <sub>2</sub>       | 13 480 € |
| - Compensation du SICSEF           | 83 373 € |

### Charges de personnel

Les charges de personnel comprennent les charges sociales, les rémunérations des agents et gratification des stagiaires, les indemnités de fonction des élus et de mission des personnels issus des trois communes et mandatés ponctuellement dans le cadre d'activités accessoires aux besoins du SICSEF.

La proposition au Budget Primitif de l'exercice 2022 en matière de charges de personnel est la suivante :

| Intitulé                             | Montant €        |
|--------------------------------------|------------------|
| Rémunération des agents              | 55 000 €         |
| Indemnité de fonction des élus       | 15 000 €         |
| Indemnisation des stagiaires         | 1 500 €          |
| Indemnité pour activités accessoires | 1 000 €          |
| Cotisations sociales                 | 55 000 €         |
| <b>Total</b>                         | <b>127 500 €</b> |

### Exécution du service

La mission essentielle du SICSEF consiste à garantir l'exécution du service par le délégataire conformément aux dispositions du contrat de délégation.

En 2022, le SICSEF s'attachera donc à garantir le respect des conditions de service : fourniture de chaleur, application des tarifs, maintenance des installations, ...

Les dépenses occasionnées pour l'exécution du service correspondent essentiellement aux frais relatifs au contrat de contrôle d'exploitation ainsi qu'aux frais générés par les abonnements à la documentation ou les adhésions aux réseaux de professionnels nécessaires au suivi du service en interne.

Ainsi la proposition au Budget Primitif 2022 est la suivante :

| Nature                                     | Montant €HT     | TVA €          | Montant €TTC    |
|--|-----------------|----------------|-----------------|
| Prestation de contrôle d'exploitation      | 16 667 €        | 3 333 €        | 20 000 €        |
| Abonnement documentation, adhésion réseaux | 3 333 €         | 667 €          | 4 000 €         |
| <b>Total</b>                               | <b>20 000 €</b> | <b>4 000 €</b> | <b>24 000 €</b> |

### Sensibilisation, information et communication

Le SICSEF poursuivra et renforcera ses actions auprès du public visant à sensibiliser et informer sur les enjeux des réseaux de chaleur et la maîtrise de la demande énergétique.

L'objectif pour l'exercice 2022 sera également d'améliorer la transparence du service par la diffusion des données spécifiques aux sous-stations. Il est prévu la refonte du site internet pour permettre cette action dans le respect des règles de protection des données sensibles.

La proposition au Budget Primitif de l'exercice 2022 en matière d'actions de sensibilisation d'information et de communication est la suivante :

| Nature  | Montant €HT     | TVA €          | Montant €TTC    |
|---|-----------------|----------------|-----------------|
| Maintenance du site internet                                    | 417 €           | 83 €           | 500 €           |
| Conception, impression et distribution d'outil de communication | 16 667 €        | 3 333 €        | 20 000 €        |
| Programmes de sensibilisation                                   | 1 667 €         | 333 €          | 2 000 €         |
| <b>Total</b>  | <b>18 750 €</b> | <b>3 750 €</b> | <b>22 500 €</b> |

### Autorisation d'occupation du domaine public

Le réseau de distribution du réseau de chaleur circule sous les voiries publiques des trois communes. Aussi, le SICSEF est redevable d'une redevance l'autorisant à utiliser le domaine public pour ce réseau.

Les propositions au Budget Primitif de l'exercice 2022 en matière d'autorisation d'occupation du domaine public s'élève à 15 000 €.

### Frais juridique et de procédures

Le SICSEF requiert parfois les services d'une entreprise de conseils et d'aide à la décision sur des questions ponctuelles relatives à l'évolution du contrat de délégation de service public, à la mise en œuvre de projets divers, ...

D'autre part, la passation de marchés peut occasionner des dépenses en termes d'insertions et d'annonces.

La proposition au Budget Primitif de l'exercice 2022 en matière de frais juridiques et de procédures est la suivante :

| Nature                                | Montant €HT    | TVA €          | Montant €TTC    |
|---------------------------------------|----------------|----------------|-----------------|
| Conseil juridique                     | 5 833 €        | 1 167 €        | 7 000 €         |
| Autres frais d'actes et de procédures | 3 583 €        | 117 €          | 3 700 €         |
| <b>Total</b>                          | <b>9 417 €</b> | <b>1 283 €</b> | <b>10 700 €</b> |

### Frais de fonctionnement

Il s'agit essentiellement des dépenses liées aux fournitures administratives, à l'entretien du véhicule, au loyer et aux charges dus pour l'occupation des locaux ou encore aux frais d'affranchissement ou de télécommunication.

Les principales propositions au Budget Primitif de l'exercice 2022 en matière de charges diverses sont les suivantes :

| Nature | Montant €HT | TVA € | Montant €TTC |
|--------|-------------|-------|--------------|
|--------|-------------|-------|--------------|

|  |                 |                |                 |
|--|-----------------|----------------|-----------------|
| Frais de véhicule                              | 1 250 €         | 250 €          | 1 500 €         |
| Fournitures                                    | 2 500 €         | 500 €          | 3 000 €         |
| Frais de télécommunication et affranchissement | 3 750 €         | 750 €          | 4 500 €         |
| Location mobilière                             | 9 167 €         | 1 833 €        | 11 000 €        |
| <b>Total</b>                                   | <b>16 667 €</b> | <b>3 333 €</b> | <b>20 000 €</b> |

### **Assurances et taxes**

Il s'agit des frais d'assurances relatives à la responsabilité civile, au véhicule, aux dommages aux biens et des taxes foncières dues pour les sites de production gaz.

Les principales propositions au Budget Primitif de l'exercice 2022 en matière d'assurance et de taxes sont les suivantes :

| Nature       | Montant €       |
|--------------|-----------------|
| Assurances   | 4 500 €         |
| Fournitures  | 8 000 €         |
| <b>Total</b> | <b>12 500 €</b> |

### **Dépenses d'investissement**

#### **Extension du site de production des Montfrais**

Au regard du contexte énergétique actuel et du potentiel d'extension du réseau de chaleur, les capacités de production de la chaufferie biomasse des Montfrais pourront s'avérer insuffisantes avant le terme de la concession.

En premier lieu, la hausse des coûts des énergies fossiles observée sur les derniers mois de l'année 2021 ainsi que l'évolution des exigences règlementaires en termes d'utilisation d'énergie renouvelable sur les réseaux de chaleur, une augmentation des capacités de production de chaleur à partir d'énergie renouvelable permettrait une meilleure maîtrise des coûts pour les usagers.

En outre, les études d'extension réalisées ces dernières années ont identifié un patrimoine raccordable qui multiplierait par deux les besoins de chaleur du réseau, ce qui rendrait indispensable l'augmentation des capacités de production de la chaufferie des Montfrais.

Aussi, au cours des prochains exercices, l'acquisition d'un terrain permettant l'accueil d'une nouvelle chaufferie sera à prévoir.

Le montant prévisionnel de cette opération est proposé à 500 000 €.

#### **Autres dépenses**

Les dépenses en section d'investissement proposées pour l'exercice 2022 sont les suivantes :

| Nature                | Montant €HT  | TVA €        | Montant €TTC   |
|-----------------------|--------------|--------------|----------------|
| Matériel informatique | 417 €        | 83 €         | 500 €          |
| Mobilier              | 417 €        | 83 €         | 500 €          |
| <b>Total</b>          | <b>834 €</b> | <b>166 €</b> | <b>1 000 €</b> |

## Recettes

### Redevances versées par le délégataire

Les recettes perçues par le SICSEF sont constituées exclusivement des redevances de contrôles et d'occupation du domaine public versés par le délégataire.

Pour l'exercice 2022, le montant attendu des redevances est le suivant :

- Redevance de contrôle et de fonctionnement : 275 000 €
- Redevance d'occupation du domaine public : 22 000 €

## Écritures d'ordre

Les recettes et dépenses de la section d'investissement entraînent des écritures d'ordre pour l'amortissement des investissements réalisés et la reprise sur amortissement.

### Amortissement des investissements

Les recettes de la section d'investissement se décomposent comme suit :

| Nature                           | Dépenses         | Recettes         |
|----------------------------------|------------------|------------------|
| <b>Section d'investissement</b>  |                  | <b>213 600 €</b> |
| Matériel de transport            |                  | 4 100 €          |
| Frais d'études                   |                  | 23 300 €         |
| Subvention d'équipement          |                  | 183 600 €        |
| Aménagement immobilier           |                  | 1 500 €          |
| Mobilier                         |                  | 500 €            |
| Matériel informatique            |                  | 600 €            |
| <b>Section de fonctionnement</b> | <b>213 600 €</b> |                  |

### Reprise sur amortissement

| Nature  | Dépenses         | Recettes         |
|---|------------------|------------------|
| <b>Section d'investissement</b>   | <b>191 700 €</b> |                  |
| Subventions d'invest. Rattachées aux actifs amort.<br>– Région                          | 187 000 €        |                  |
| Subventions d'invest. Rattachées aux actifs amort.<br>– Etat et établissement nationaux | 4 600 €          |                  |
| Subventions d'invest. Rattachées aux actifs amort.<br>– Autres                          | 100 €            |                  |
| <b>Section de fonctionnement</b>  |                  | <b>191 700 €</b> |

## Dette

Le budget du SICSEF ne présente aucune dette sur les exercices antérieurs et ne prévoit aucune dette sur l'exercice 2022.

## SYNTHESE DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR L'EXERCICE 2022

Au regard des éléments présentés dans le cadre de ce rapport, les orientations budgétaires pour l'exercice 2022 peuvent être résumées ainsi :

| Nature  | Dépenses (en €TTC) | Recettes (en €TTC) |
|---|--------------------|--------------------|
| <b>Section de fonctionnement</b>                | <b>529 800 €</b>   | <b>489 700 €</b>   |
| Charges de personnel                            | 127 500 €          |                    |
| Suivi de l'exécution du service                 | 24 000 €           |                    |
| Sensibilisation, information et communication   | 22 500 €           |                    |
| Frais juridiques et de procédures               | 10 700 €           |                    |
| Assurances et Taxes                             | 12 500 €           |                    |
| Autorisation d'occupation du domaine public     | 15 000 €           |                    |
| Frais divers de fonctionnement                  | 20 000 €           |                    |
| Dépenses exceptionnelles                        | 84 000 €           |                    |
| Dépenses d'ordre                                | 213 600 €          |                    |
| Redevances du délégataire                       |                    | 297 000 €          |
| Autres recettes                                 |                    | 1 000 €            |
| Recettes d'ordre                                |                    | 191 700 €          |
| <b>Excédent prévisionnel de l'exercice 2021</b> |                    | <b>686 511 €</b>   |
| <b>Section d'investissement</b>                 | <b>192 700 €</b>   | <b>213 600 €</b>   |
| Matériel informatique et mobilier               | 500 €              |                    |
| Etude de développement réseau de chaleur        | 500 €              |                    |
| Dépenses d'ordre                                | 191 700 €          |                    |
| Recettes d'ordre                                |                    | 213 600 €          |
| <b>Excédent prévisionnel de l'exercice 2021</b> |                    | <b>146 060 €</b>   |
| <b>Total</b>                                    | <b>722 500 €</b>   | <b>703 300 €</b>   |
| <b>Résultat prévisionnel de l'exercice</b>      | <b>19 200 €</b>    |                    |
| <b>Excédent prévisionnel de l'exercice 2021</b> |                    | <b>832 571 €</b>   |
| <b>Résultat prévisionnel cumulé</b>             |                    | <b>813 371 €</b>   |